

46 – ANNULATION DE TITRE SUR EXERCICE ANTÉRIEUR 2018 – ASSOCIATION OFFICE DE LA CULTURE PROVENCE VERDON / BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait d'annuler dans la totalité les titres suivants :

N° Officiel	N° Bord	Montant	Date Mandatement	Objet
235	45	500,00 €	05/04/2018	LOYER MAI 2018 4 RUE KLÉBER REZ DE CHAUSSÉE
334	62	500,00 €	03/05/2018	LOYER JUIN 2018 4 RUE KLÉBER REZ DE CHAUSSÉE
417	82	500,00 €	04/06/2018	LOYER JUILLET 2018 4 RUE KLÉBER REZ DE CHAUSSÉE
744	155	500,00 €	06/09/2018	LOYER AOÛT 2018 4 RUE KLÉBER REZ DE CHAUSSÉE
745	155	500,00 €	06/09/2018	LOYER SEPTEMBRE 2018 4 RUE KLÉBER REZ DE CHAUSSÉE
772	159	500,00 €	10/09/2018	LOYER OCTOBRE 2018 4 RUE KLÉBER REZ DE CHAUSSÉE
821	166	500,00 €	04/10/2018	LOYER NOVEMBRE 2018 4 RUE KLÉBER REZ DE CHAUSSÉE
1099	192	500,00 €	05/11/2018	LOYER DÉCEMBRE 2018 4 RUE KLÉBER REZ DE CHAUSSÉE
	Total	4 000,00 €		

Il s'agit de titres de loyers mensuels de 500,00 € pour la location d'un local au rez-de-chaussée de l'immeuble du 4 rue Kléber à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

En effet, les titres ont été émis à l'encontre de l'Association Office de la Culture Provence Verdon suite à un contrat de location de locaux professionnels établi le 12 janvier 2017 et repris par la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume lors du rachat de l'immeuble situé 4 rue Kléber en mai 2017.

L'Association Office de la Culture Provence Verdon a informé la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume qu'elle a quitté le local le 30 avril 2018 et a demandé la résiliation du bail à cette date.

La Commune a pris acte de la résiliation du contrat de location à partir du 1^{er} mai 2018.

Par conséquent, il convient d'annuler les titres de recettes des mois de mai-juin-juillet-août-septembre-octobre-novembre-décembre 2018 pour un montant total de 4 000,00 € (cf tableau ci-dessus + bordereau de situation d'impayés de la trésorerie).

Ces titres ayant été émis sur un exercice budgétaire antérieur, leur annulation revient à émettre un mandat au compte de charges 673, sur lequel les crédits sont prévus au budget primitif 2019.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à procéder à l'annulation totale des titres pour une somme de 4 000,00 €.